

Quelles confrontations et débats pour travailler ensemble en institution ?

Accepte ce que je t'impose par respect envers moi

Une éducatrice annonce à sa hiérarchie qu'il ne lui est pas possible de travailler le vendredi durant plusieurs semaines du fait de ses convictions religieuses. Le cuisinier demande que ses horaires soient aménagés pour lui permettre de se rendre à l'office dominical. Un éducateur trouve normal qu'une partie du réfrigérateur collectif soit libérée pour y stocker sa propre nourriture. Il ne viendrait pas à l'esprit de toutes ces personnes que leur demande puisse leur être refusée. Ces exemples (inspirés de faits réels) témoignent d'une tendance qui pèse de plus en plus sur le fonctionnement de nos institutions sociales et médico-sociales (on retrouve les mêmes difficultés dans les centres de formation).

Considérées du seul point de vue individuel, ces positions traduisent une revendication légitime à être respecté dans sa liberté de croyance. Mais cette revendication est pervertie lorsque le respect est entendu comme ce que l'autre me doit. Sous couvert de respect, l'autre n'a d'autre choix que de prendre acte et de se soumettre, quelles que puissent être les conséquences sur le vivre-ensemble.

Le risque du relativisme radical

Lorsque ce souci de se faire respecter et d'être reconnu pour ce que l'on est se traduit par un rapport de force qui vise à faire plier l'autre, la demande de respect revient à nier l'autre. Les germes de la violence prolifèrent lorsque **l'attention à soi** ne laisse plus d'espace pour **le souci de l'autre**. Le dialogue ne supporte pas la parodie, il n'est pas possible de s'entendre répondre : « Je peux t'expliquer, mais tu n'as pas le droit de m'interpeller car tu dois me respecter. »

Nous ne pouvons nous en remettre seulement à des positions individualistes qui ouvrent à un relativisme radical, sorte de métastase du lien social. Relativisme car tout est considéré du seul point de vue de la personne, radical car ce point de vue n'autorise pas la controverse. Le respect ainsi perverti nie toute altérité.

Une confusion entre sphère privée et sphère publique

La professionnalité de l'éducateur repose notamment sur sa capacité à mettre ce qu'il est au service de la personne qu'il accompagne, pour l'aider à mobiliser ses ressources personnelles et relationnelles. Des positions religieuses ou idéologiques trop marquées constituent un contresens au regard de la fonction éducative. Nous

sommes employés par une institution sociale et médico-sociale afin de répondre aux missions pour lesquelles les personnes sont accueillies. Laquelle institution est autorisée à fonctionner et financée par les pouvoirs publics. Comme nous le savons, l'éducateur doit faire au mieux pour faciliter le processus transférentiel sans lequel il n'y aurait pas de rencontre éducative. Délimiter clairement ce qui relève de l'espace privé (qui ne concerne que nous) et ce dont nous pouvons témoigner dans l'espace institutionnel public, cela s'apprend. C'est d'ailleurs une des caractéristiques de la posture professionnelle. Dans ce contexte, les principes de laïcité – liberté de conscience, égalité de droit et de traitement, autonomie du politique et du religieux – sont une garantie, en particulier le fait de ne pas affirmer ses convictions politiques ou religieuses pour ne pas faire écran à l'accompagnement des personnes dans leur projet personnalisé.

Les difficultés surviennent lorsqu'il y a confusion et imbrication entre les deux espaces, comme le montrent les exemples présentés en introduction : refuser leur demande, c'est offrir l'occasion aux personnes incriminées de répondre à partir de leur sphère privée et d'invoquer de surcroît l'intolérance des autres. Laisser faire, c'est accepter la contamination de l'espace public commun à tous par l'espace privé et singulier de chacun.

Ces personnes ont raison d'affirmer qu'elles n'ont pas de remarques à recevoir concernant leurs convictions religieuses puisqu'il s'agit de leur sphère privée. Mais elles se trompent lorsqu'elles demandent à ce que l'espace institutionnel s'ajuste à elles pour les mêmes raisons privées.

Une spirale destructrice

Les attitudes décrites dans nos exemples peuvent provoquer en retour des positions rigides aussi peu constructives. En effet, la peur légitime d'un relativisme radical empêche l'élaboration de toute norme commune et conduit à opposer un laïcisme aussi radical. Chacun, souffrant de n'être pas reconnu, s'estime agressé par l'autre.

Ainsi, interdire à quelqu'un de porter un foulard discret, une croix, l'étoile de David qui témoignent sans fermer, est agressif et excluant. De telles positions empêchent celles et ceux qui n'osent plus ou se voient interdire la possibilité d'être eux-mêmes, sereinement, dans un bel équilibre entre espace privé et public, entre ce qu'ils sont et ce qu'ils peuvent partager avec les personnes qu'ils accompagnent. Au-delà du seul domaine professionnel, ces positions conduisent à des replis identitaires, génèrent des attitudes défensives et rigides, lorsqu'elles ne déclenchent pas des spirales relationnelles destructrices. Il est urgent de nous intéresser aux conditions qui favorisent les processus de reconnaissance mutuelle et d'œuvrer à ce qui peut nous réunir. Mais c'est souvent par manque de reconnaissance, justement et paradoxalement, que nous adoptons de telles attitudes. En prenant conscience de ce paradoxe, nous contribuerons à empêcher ces travers de s'imposer comme norme.

Le singulier envahissant l'espace collectif au point de lui dénier toute légitimité, empêche la construction d'imaginaires sociaux communs qui nous aideraient à retrouver des repères et des normes structurant le vivre-ensemble. C'est pourquoi il faut nous appuyer sur les principes de laïcité qui, lorsqu'ils ne sont pas détournés de leur sens, libèrent un espace pour le dialogue.

Respect, intentionnalité... et dialogue

Se respecter, c'est se reconnaître de même humanité. Dès lors, le respect est indissociable du rapport que j'ai avec l'autre, il relève obligatoirement d'un processus et d'une dynamique relationnels. Avec le respect, il y a toujours un appel adressé à l'autre et donc une attente de réponse. Ainsi, et si nous privilégions le vivre-ensemble avec nos différences sur l'entre-soi des replis communautaristes, la demande de respect ne peut faire l'impasse sur le principe de réciprocité. Lequel contribue à nous humaniser, c'est-à-dire à libérer en soi un espace pour l'autre. Ce mouvement entre soi et l'autre accepte le désaccord et la confrontation dès lors que le dialogue³, donc la volonté de maintenir le lien, est maintenu.

L'intentionnalité constitue une autre condition au dialogue, elle en délimite les contours en même temps qu'elle l'initie. Elle consiste à s'accorder sur ce que nous pouvons faire ensemble, à délimiter des visées, des intentions, communes.

Dialoguer nous oblige réciproquement à faire un pas vers l'autre et à chercher les clés pour avancer ensemble, au regard de ce qui nous réunit : les missions éducatives d'une institution sociale et médico-sociale ou d'une structure petite enfance par exemple. Autrement dit, le contexte institutionnel délimite notre intervention (missions et contrat de travail) et nous oblige réciproquement à tâtonner pour permettre aux personnes accueillies de mobiliser leurs ressources. Les métiers du secteur social et médico-social ont une préoccupation commune, la question du lien à l'autre. Leur légitimité tient pour partie à la qualité du dialogue déployé par chacun et dont l'apprentissage doit rester quotidien.

De surcroît, le dialogue génère souvent une forme de délicatesse qui se caractérise par la propension à considérer les effets que chacun produit chez l'autre pour mieux avancer ensemble. Cela suppose seulement une volonté réciproque de se soucier de l'autre, le vrai combat se situe peut être ici...

Philippe Poirier,

Responsable des formations initiales

1. Néanmoins certains contextes professionnels nécessitent une stricte neutralité ; la prévention spécialisée par exemple.
2. Voir sur ce point la notion de don agonistique décrite par Marcel Mauss.
3. Les termes en italique renvoient à Ph. Poirier, *Don et bienveillance : mobiliser les ressources fragiles*, Chronique Sociale, 2012.

Présentation de l'Événement Cadres « Principe de laïcité et Travail social »

Cette conférence-débat, organisée au Cnam par l'EFPP en partenariat avec le HCI (Haut conseil à l'intégration), Commission Laïcité, s'est tenue : le mercredi 5 juin 2013, dans l'Amphithéâtre Paul Painlevé. Elle a réuni plus de 120 professionnels.

Depuis deux ans, l'EFPP ouvre un cycle de conférences débats – Événement Cadres – à destination des cadres, chefs de service et directeur/trices du secteur social et médico-social. Cette année, il nous a semblé important de réfléchir aux articulations entre le principe de laïcité et le travail social.

L'esprit de cette conférence a été de comprendre et d'analyser l'augmentation des signes religieux au sein des services, établissements et structures qui relèvent de l'action sociale et médico-sociale. En effet, de nombreux cadres de direction de ces structures sont aujourd'hui confrontés à un accroissement des demandes salariales en faveur d'une reconnaissance de pratiques religieuses. D'autres sont obligés de constater que ces mêmes pratiques leur sont imposées. Ceci est paradoxal lorsque, par définition, le secteur de l'action sociale et médico-sociale est largement sous statut associatif, motivé par des principes de droit public, percevant des financements publics pour des missions de service public. Le secteur est autant constitué d'établissements d'origines confessionnelles que laïques. La question reste donc entière de l'application d'un principe de neutralité et de laïcité en matière d'expression philosophique ou religieuse, du respect d'une évolution des droits d'usagers-citoyens impliquant respect de la personne, de sa vie privée, de ses libertés fondamentales, convictions et libre arbitre...

L'objet de cette conférence a également été de rendre compte de la complexité du problème dans la mesure où le fait religieux convoque autant les croyances individuelles et leurs expressions que les cadres institutionnels garants des missions à rendre aux usagers. Tour à tour les intervenants ont donc situé